



# Généralisation du tiers payant

Note de synthèse de l'actualité

Février 2016

La Loi de santé, votée en avril dernier, prévoyait une **généralisation du tiers payant** pour tous les Français, selon un calendrier démarré au 1<sup>er</sup> juillet 2015 pour les bénéficiaires de l'ACS (Aide à l'acquisition d'une Complémentaire Santé), et qui devait s'étendre, à partir de juillet 2016, aux patients pris en charge à 100 % par l'AMO (ALD, femmes enceintes...), puis, de janvier 2017 à novembre 2017, à l'ensemble de la population.

Quasi généralisée à l'hôpital, la dispense d'avance de frais ne concerne actuellement que 30 % des consultations dans les cabinets médicaux de ville, essentiellement pour les patients bénéficiaires de la CMU-C (couverture maladie universelle complémentaire) et de l'aide médicale d'État.

Le système de tiers payant généralisé permettrait à la population, selon le calendrier énoncé ci-dessus, de ne plus avancer, non plus, les frais de consultation en médecine de ville.

Si le Conseil Constitutionnel a **validé le 21 janvier dernier, la dispense d'avance de frais**, quels que soient le poste de soins ou le professionnel de santé concernés, **pour la part prise en charge par l'AMO**, il a en revanche **écarté** l'obligation d'accorder cette même dispense, **pour la part remboursée par les organismes complémentaires**, au motif, en particulier, que le législateur outrepassait ses compétences sur le sujet.

Concernant la dispense d'avance de la part complémentaire, les Professionnels de Santé avaient fait état de leurs craintes de ne pas être remboursés, et des difficultés potentielles à interagir avec de multiples organismes.

L'association des complémentaires santé pour le tiers payant, créée en juin 2015 par la FNMF, le CTIp et la FFSA, pour mettre en place une solution commune permettant de généraliser le tiers payant doit proposer, au plus tard pour la **fin du mois de février, un dispositif de fonctionnement**, en prenant en compte la récente décision du Conseil constitutionnel, le tiers payant général étant **obligatoire** à terme sur la part obligatoire mais **facultatif** sur la part complémentaire.

Le ministère de la Santé a déclaré le 25 janvier dernier, que les complémentaires santé « *auront l'obligation de proposer (le tiers payant) aux assurés dans le cadre des contrats responsables* ».

Une première expérimentation de **tiers payant pour la part complémentaire** est prévue au cours du premier semestre 2016, avec des médecins, pour préparer le déploiement des services en ligne, qui permettront aux professionnels de santé d'obtenir la garantie de paiement, grâce à la vérification en ligne des droits du patient.

*« Nous proposerons en 2017 un fonctionnement simple aux professionnels de santé, qui les sécurise financièrement. C'est leur intérêt, dès lors qu'ils choisiront de pratiquer le tiers payant sur la part complémentaire, et c'est aussi celui de nos assurés qui pourront en bénéficier. Nos services se généraliseront en étant utiles »*

affirme Pierre François, Vice-Président de l'association, aux côtés d'Emmanuel Roux, nouveau directeur général de la Mutualité Française, et de Jean-Paul Lacam, du CTIP, et Directeur Général de Swisslife Prévoyance et Santé.



Périclès Group est un **groupe indépendant de sociétés de conseil** en stratégie, organisation, actuariat, maîtrise d'ouvrage et appui opérationnel, spécialisé dans les domaines de la **Banque**, de la **Finance**, de l'**Assurance** et de la **Protection Sociale**.

Périclès Group place l'expertise au cœur de son savoir-faire.

Le groupe est présent en France et à l'international.

Françoise Paugam, Supervising Manager  
fpaugam@pericles-consulting.com

Nathalie Rackovic, Senior Manager  
nrackovic@pericles-services.com

**David Farcy, Associé**  
dfarcy@pericles-group.com

**France**  
10 rue Chauchat  
75009 Paris  
Tél. : +33 1 42 94 04 01

**Luxembourg**  
117 avenue Gaston Diderich L-  
1420 Luxembourg  
Tél. : +352 27 99 5051

**Hong Kong**  
12/F The Lee Gardens  
33 Hysan Avenue  
Causeway Bay  
Hong-Kong  
Tél. : +852 259 852 34

[www.pericles-group.com](http://www.pericles-group.com)

